



BANQUE CENTRALE DE DJIBOUTI

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

BANQUE CENTRALE DE DJIBOUTI (BCD)

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels au 31 décembre 2025 de la Banque Centrale de Djibouti (BCD), comprenant le bilan, le hors-bilan, le compte de résultat, ainsi que les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers annuels donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque Centrale de Djibouti (BCD) au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable de la Banque Centrale de Djibouti, qui sont décrites dans les notes annexes.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (« ISA »).

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'Institution conformément au Code de déontologie des professionnels comptables publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (Code de l'IESBA), et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations données dans les notes annexes aux états financiers annuels listées ci-après :

- La **note 3.1** relative au solde débiteur des comptes du Trésor National dans les livres de la Banque Centrale contrairement aux dispositions des articles 21 et 22 de la Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti ;

- La **note 3.2** relative au prêt octroyé au Ministère du budget contrairement aux dispositions de l'article 22 de la Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti.

Responsabilités du Gouverneur, du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit de la Banque Centrale relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels sont établis par le Gouverneur de la Banque et approuvés par le Conseil d'Administration.

Le Gouverneur de la Banque est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable de la Banque Centrale de Djibouti décrites dans les notes annexes, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration de la Banque d'évaluer la capacité de la Banque Centrale à poursuivre son exploitation, de fournir le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf s'il y a une intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à lui.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller, au travers du Comité d'Audit, le processus d'élaboration de l'information financière de la Banque Centrale de Djibouti.

Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de l'auditeur sur les états financiers annuels.

Abidjan, le 23 août 2026

Deloitte Côte d'Ivoire



Frédéric BLEDON
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DE L'AUDITEUR RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'audit sur les états financiers annuels.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes « ISA » et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque Centrale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers annuels, y compris les informations fournies dans les états financiers annuels, et apprécions si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements les sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère ;
- Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée lors de notre audit ;
- Nous fournissons également aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles d'éthique pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures de sauvegarde appliquées.

ANNEXE 2 :
ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2025

ACTIFS	MONTANT		VARIATION		PASSIFS	MONTANT		VARIATION	
	2024	2025	en C.A	en %		2024	2025	en C.A	en %
CREANCES SUR L'ETRANGER	66.301.694.801	120.852.764.107	54.551.069.306	82,3%	EMISSION	51.335.845.515	53.755.024.948	2.419.179.433	4,7%
Caisse desevies	3.372.859.624	4.768.879.963	1.396.020.339	-41,4%	Billets et Pieces	51.335.845.515	53.755.024.948	2.419.179.433	4,7%
Banque de France, compte courant	187.881.964	36.951.1728	150.930.226	-80,3%	ENGAGEMENTS EXTERIEURS	24.129.944.183	24.565.548.417	435.604.234	1,8%
Quotepart au FMI	7.370.286.000	7.739.802.000	369.516.000	5,0%	Complex au FMI	13.548.818.505	13.454.120.659	94.697.846	-0,7%
Quotepart au FMI	912.538.897	1.121.086.224	208.727.327	22,9%	Allocations DTS	10.377.290.271	11.107.592.351	530.302.080	5,0%
Avoir en DTS en FMI	42.569.017.016	49.427.940	42.519.589.076	-99,9%	Participation au capital du FMI	3.835.407	3.835.407	-	0,0%
Complex Citibank	10.992.974.243	106.890.762.369	95.897.788.126	872,4%					
Federale Reserve, compte courant									
Natixis Paris					FONDS DE RESERVE	2.523.588	2.523.588	-	0,0%
Complex Crown Bank London	896.317.057	245.853.883	650.463.174	-72,6%	CPTES CREDITEURS ORCA. INTER.	17.296.910	14.273.854	-3.023.056	-17,3%
CREANCES SUR LES BANQUES	269.382.683	-	269.382.683	-100,0%	CPTES CREDITEURS DE L'ETAT	-	-	-	-
Complex a termes	269.382.683	-	269.382.683	-100,0%	Compte courant / Tresor national	-	-	-	-
Complex a regulariser des banques	-	-	-	-	Autres comptes / Tresor national	-	-	-	-
	-	-	-	-	Autres comptes de l'Etat	-	-	-	-
CREANCES SUR L'ETAT	51.084.218.033	47.246.576.543	3.837.641.490	-7,5%					
Concours du FMI a l'Etat	7.370.286.000	6.965.821.800	404.464.200	-5,5%	CPTES CREDITEURS DES BANQUES	33.921.953.637	80.194.174.041	46.272.220.404	136,4%
Retraccounat Allocation DTS a l'Etat	7.064.087.700	7.418.252.169	354.164.469	5,0%	SOMMES A AFFECTER / PASSIF	-	-	-	-
Avances sur Impôts	-	15.329.332	15.329.332	-	COMPTES D'ENCAISSEMENT	237.533.154	-	237.533.154	-100,0%
Complex a Regulariser du Tresor	36.649.844.333	32.847.173.242	3.802.671.091	-10,4%	ETAT, IMPOT A PAYER	-	-	-	-
AUTRES CREANCES	-	-	-	-	DETTES FISCALES	-	-	-	-
DEBITEURS DIVERS	252.433.814	186.678.952	65.754.862	-26,0%	CREDITEURS DIVERS	31.914.286	8.764.795	-23.149.491	-72,5%
COMPTES DE REGULARISATION	488.608.208	136.304.999	352.303.209	-72,1%	CPTES DE REGULARISATION	196.330.799	157.151.660	-39.179.139	-20,0%
ETAT-AVANCE S/DIVID. A PAYER	-	-	-	-	COMPTE DE REGLEMENTS	60.000.000	-	-	-
COMPTES DE REGLEMENTS	-	-	-	-	RESERVE MOBILIERE	310.000.000	310.000.000	-	0,0%
COMPTES D'ENCAISSEMENT	-	-	-	-	RESERVE IMMOBILIERE	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS	465.607.549	445.987.500	19.620.049	-4,2%	RESERVE DE REEVALUATIONS	44.712.193	44.712.193	-	0,0%
Terrains	71.405.000	71.405.000	-	0,0%	RESERVES	-	-	-	-
Immeuble d'exploitation	318.360.489	293.905.665	24.454.824	-7,7%	PROVISIONS POUR INVEST.	400.000.000	400.000.000	-	0,0%
Immeuble d'habitation	12.289.426	11.891.533	397.893	-3,2%	CAPITAL	-	-	-	-
Matériel et mobilier d'exploitation	56.714.711	62.192.454	5.477.743	9,7%	FONDS DE STABILISAT° DE CHANGE	4.608.013.250	5.081.834.706	473.821.456	10,3%
Matériel et mobilier d'habitation	4.970.173	4.725.098	245.075	-4,9%	REPORT A NOUVEAU	2.546.716.695	3.565.877.573	1.019.160.878	40,0%
Immobiliations en cours	1.866.750	1.866.750	-	0,0%	RESULTAT EN INSTANCE D'APPROBATION	1.019.160.878	708.456.226	-310.704.652	-43,9%
Immobiliations incorporelles	-	-	-	-					
TOTAL	118.861.945.088	168.868.312.101	50.006.367.013	42,1%	TOTAL	118.861.945.088	168.868.312.101	50.006.367.013	42,1%

CHARGES	MONTANT		VARIATION en C.A.	en %	PRODUITS	MONTANT		VARIATION en C.A.	en %
	2024	2025				2024	2025		
DEPENSES D'ADMINISTRATION	1,015,587,754	1,040,373,969	24,786,215	2.4%	PRODUITS FINANCIERS	3,092,434,106	2,569,107,281	-723,326,825	-23.4%
Frais d'émission		195,922,882	195,922,882	-100.0%					
Frais de personnel	300,431,736	524,212,279	223,780,543	4.8%	Intérêts sur fonds placés à l'étranger	3,011,036,017	2,315,087,782	-695,948,235	-23.1%
T.L.S.E	120,942,698	123,809,683	2,866,985	2.4%	Intérêts sur quote-part en DTS	40,305,591	23,072,113	-17,233,478	-42.6%
Transports et déplacements	47,747,400	19,956,900	-27,790,500	-58.2%	Intérêts sur avoirs en DTS	41,192,498	30,947,386	-10,245,112	-24.9%
Frais divers de gestion	344,151,700	174,158,005	-169,993,695	-49.4%	BENEFICE DE CHANGE	270,103,004	349,397,009	79,294,005	29.4%
Impôts	2,314,220	2,314,220	-	0.0%	AUTRES PRODUITS	46,731,037	52,892,967	6,161,930	13.2%
FRAIS FINANCIERS	143,202,728	108,546,103	-34,656,625	-24.2%	Commissions d'émission	3,568,926	11,676,354	8,107,428	227.2%
Intérêts sur utilisation allocation DTS	140,592,015	105,625,146	-34,966,869	-24.9%	Autres commissions	43,162,111	41,216,613	-1,945,498	-4.5%
Frais divers FMI	81,509	51,335	-30,174	-37.0%	Pinallités sur découverts bancaires				
Frais bancaires divers	2,529,204	2,869,632	340,418	13.5%	Revenus des immeubles				
PERTES DE CHANGE	-	-	-	-					
DOTAT. AUX AMORTISSEMENTS	66,857,688	52,499,384	-14,358,304	-21.5%					
DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	-	-	-					
RESULTAT D'EXPLOITATION	2,183,619,977	1,569,977,801	-613,642,176	-28.1%	RESULTAT D'EXPLOITATION	3,409,268,147	2,771,397,257	-637,870,890	-18.7%
TOTAL	3,409,268,147	2,771,397,257	-637,870,890	-18.7%	TOTAL	3,409,268,147	2,771,397,257	-637,870,890	-18.7%

PERTES	MONTANT		VARIATION en C.A.	en %	PROFITS	MONTANT		VARIATION en C.A.	en %
	2024	2025				2024	2025		
RESULTAT D'EXPLOITATION	-	-	-	-	RESULTAT D'EXPLOITATION	2,183,619,977	1,569,977,801	-613,642,176	-28.1%
Impôt sur les Bénéfices	545,882,567	394,082,594	-151,799,973	-27.8%	PROFITS EXCEPTIONNELS	3,529,705	5,469,221	1,939,516	54.9%
Dotations aux Provisions	-	-	-	-	PROFITS SUR EX. ANTERIEURS		883,354	883,354	-100.0%
PERTE sur Exercice antérieur	3,619,416		3,619,416	-100.0%	RESULTAT NET				
RESULTAT NET	1,637,647,700	1,182,247,782	-455,399,918	-27.8%	TOTAL	2,187,149,682	1,576,338,376	-610,811,306	-27.9%
TOTAL	2,187,149,682	1,576,338,376	-610,811,306	-27.9%	TOTAL	2,187,149,682	1,576,338,376	-610,811,306	-27.9%

RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1,182,247,782
DOTATION AU FSC	473,821,456
RESULTAT A REPARTIR	708,426,326

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

MONTANT EN FDJ

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT		VARIATION		ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT		VARIATION	
	2024	2025	en C.A	en %		2024	2025	en C.A	en %
Certificats échnus le 15 07 97 en DJF	2,275,000,000	2,275,000,000	-	0.0%	Certificats souscrits en DJF	2,275,000,000	2,275,000,000	-	0.0%
Certificats échnus le 15 07 97 en USD	295,016,000	295,016,000	-	0.0%	Certificats souscrits en USD	295,016,000	295,016,000	-	0.0%
Comptes réciproques BIRD	98,537,000	98,537,000	-	0.0%	Comptes réciproques BIRD	98,537,000	98,537,000	-	0.0%
Comptes réciproques AID	30,871,000	30,871,000	-	0.0%	Comptes réciproques AID	30,871,000	30,871,000	-	0.0%
Comptes réciproques BID	30,000,000	30,000,000	-	0.0%	Comptes réciproques BID	30,000,000	30,000,000	-	0.0%
TOTAL	2,729,424,000	2,729,424,000	-	-	TOTAL	2,729,424,000	2,729,424,000	-	-

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION

Notes annexes aux états financiers

1. Informations générales sur la Banque Centrale de Djibouti (BCD)

1.1. Cadre juridique et financier

STATUT JURIDIQUE

La Banque Centrale de Djibouti (BCD) est un établissement de droit public doté d'une autonomie administrative et financière et régi par ses statuts. Ces statuts sont contenus dans la loi n° 118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011.

La Banque, les transactions et opérations relatives à son objet et à son fonctionnement ainsi que les bénéfices qui en résultent sont soumis à tous les impôts, droits et taxes.

Son capital social est de DJF 400 millions, entièrement libéré et détenu par l'État Djiboutien, actionnaire unique.

La Banque Centrale de Djibouti (BCD) ne comprend qu'une agence située à son siège social sis au Boulevard Cheikh Osman à Djibouti-ville.

1.2. Système d'émission du Franc Djibouti (DJF) : le Currency Board

Le système d'émission du Franc Djibouti (DJF) est de type « Currency board » ou « Caisse d'émission » qui est basé sur un principe simple : chaque Franc Djibouti émis par la Banque Centrale de Djibouti doit être couvert par sa contre-valeur en Dollar US. Pour constituer cette couverture qui permet de garantir la convertibilité du DJF en monnaies étrangères convertibles, la BCD doit détenir des valeurs en emploi ou en représentation de la contre-valeur en USD des DJF émis. L'article 20 des statuts de la BCD détermine les valeurs pouvant être détenues (or, devises, concours au FMI, DTS, etc, ...).

1.3. Parité du Franc Djibouti

A la création du Franc Djibouti, le 20 mars 1949, 1 Franc Djibouti (DJF) était égal à un Franc Français (FRF) qui représentait 4,14507 mg d'or, compte tenu des parités FRF/USD et USD/or. Toutefois, dans la mesure où le système d'émission garantissait la monnaie plutôt par rapport au dollar, la parité du DJF était exprimée en USD au cours de 214,392 DJF pour 1 USD. Ce rapport était obtenu sur la base de la valeur du DJF en or découlant de sa parité fixe avec le franc français. En raison de la dévaluation du dollar intervenue en 1971, l'on a enregistré deux réajustements du cours du DJF en USD, le 18 décembre 1971 et le 13 février 1973. Pour stabiliser ce cours, la parité fixe du DJF est établie depuis le 13 février 1973 au taux de 1 USD = 177,721 DJF.

Ainsi, la parité entre le DJF et les monnaies autres que le Dollar US est déduite de la parité entre le dollar et ces dernières.

1.4. Administration et gestion de la Banque Centrale de Djibouti

Les organes d'administration, de direction et de surveillance de la Banque sont respectivement le Conseil d'Administration et le Gouverneur.

Les statuts ont fixé à six (6) le nombre des membres du Conseil d'Administration autres que le Gouverneur.

Tous les membres du Conseil d'Administration sont nommés par décret.



Le Gouverneur est nommé par décret présidentiel pour une durée de cinq ans renouvelable une fois. Les autres membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un mandat de quatre ans renouvelable.

La direction et l'administration courante des affaires de la Banque sont assurées par le Gouverneur qui exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas dévolus au conseil d'administration qui peut aussi consentir des délégations de pouvoir au Gouverneur.

Dans le cadre de renforcement de la gouvernance de la BCD, un directeur exécutif a été nommé par décret présidentiel en fin de cet exercice 2021.

1.5. Contrôle de la Banque

Contrôle interne

Le Contrôle Interne de la Banque est assuré par un département de contrôle interne directement rattaché au Gouverneur. Un département d'audit a également été mis place, avec un attachement hiérarchique au Gouverneur, et un rattachement fonctionnel au Comité d'audit.

Contrôle externe

Il est procédé annuellement à un audit externe des états financiers de la Banque Centrale, pour la période constituant l'exercice financier. La vérification annuelle des comptes est effectuée conformément aux normes de vérification internationales.



2. Règles et méthodes comptables

2.1 Base d'établissement et de présentation des états financiers

DISPOSITIONS RELATIVES A LA COMPTABILITE ET AUX ETATS FINANCIERS

Les opérations de la Banque sont exécutées et comptabilisées conformément aux règles et méthodes édictées par le Plan Comptable de la BCD qui a été spécifiquement élaboré et mis en vigueur en 1985. L'exercice financier de la Banque commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, conformément à l'article 47 des statuts.

En raison de la spécificité des missions exercées et de la plupart des activités réalisées par la Banque Centrale de Djibouti, les règles de comptabilisation des opérations et de présentation des comptes annuels ont été définies dans le Règlement de la comptabilité.

Ce règlement définit notamment les règles applicables dans les domaines suivants :

- Opérations comptables quotidiennes (compensation, opérations avec les correspondants locaux et étrangers, fonctionnement de comptes particuliers, certificats de dépôts...).
- Arrêtés d'écritures (clôtures journalières, mensuelles et annuelles).
- Opérations d'inventaires.
- Contrôle.

En raison des dispositions en matière d'opérations d'inventaire, la Banque Centrale de Djibouti applique les principes de la comptabilité d'engagement.

2.2 Créances sur l'étranger

Les créances sur l'étranger sont en devises et figurent à l'actif du bilan pour leur contre-valeur en DJF au cours de clôture de l'exercice. Les cours de clôture sont reçus de la Banque de France à l'exception du cours du dollar qui a une parité fixe avec le franc Djibouti établie à 1 USD = 177,721 DJF. Les cours du DTS appliqués à la clôture de l'exercice sont reçus du FMI.

La procédure de comptabilisation des opérations en devises est la même pour toutes les opérations. Les comptes en devises sont tenus en devises tout au long de la période et la conversion au cours de clôture s'effectue à la fin de la période (annuelle).

Le jour de l'opération, l'enregistrement dans un premier temps se fait en devise (au compte en devise concerné avec pour contrepartie le compte d'ordre dit de « position de la devise correspondante »). Parallèlement, le compte de contrepartie à l'opération est mouvementé pour la contre-valeur de l'opération en DJF au cours du jour, avec pour contrepartie le compte d'ordre dit « position de la devise correspondante/DJF ». A chaque arrêté, le solde du compte en devise concerné est converti au cours de clôture après la saisie de ce taux pour figurer au bilan en DJF ; le montant en devise au compte « position de la devise correspondante » est également converti au cours de clôture, et par rapprochement avec le montant qui avait été enregistré au compte « position de la devise correspondante/DJF », un écart de change est dégagé et constaté en charges ou en produits par une écriture qui ajuste les soldes des deux comptes de position pour la devise concernée. A l'issue de cette opération, les soldes des comptes de position pour chaque devise affichent les mêmes montants aussi bien pour le solde débiteur que pour le solde créditeur.

2.3 Relations avec le Fonds Monétaire International (FMI)

Les opérations avec le FMI, comme toutes les opérations en devises sont converties automatiquement à chaque clôture après la saisie des cours de fin de période, conformément à la procédure décrite ci-dessus au paragraphe 2.2.

2.3.1 A l'actif du bilan



Avoirs en DTS

Ce poste représente le compte ordinaire en DTS détenu par la République de Djibouti dans les livres du FMI. Les intérêts créditeurs sur ces avoirs en DTS sont pris en produits à la Banque Centrale de Djibouti. Ces intérêts sont communiqués à la BCD trimestriellement et comptabilisés.

Il est prévu de comptabiliser les intérêts à recevoir au titre du quatrième trimestre de l'exercice sur la base des intérêts courus disponibles sur le site Internet du FMI.

Quote-part au FMI

A l'actif du bilan figure la totalité des souscriptions de quote-part au FMI détenue par la République de Djibouti (100 % Quota), c'est-à-dire la part libérée en DTS ou en devises convertibles (25 % de la quote-part), d'une part, et la part payée en DJF (75 % de la quote-part) par la République de Djibouti, d'autre part.

2.3.2 Au passif du bilan

Au passif du bilan, les comptes qui enregistrent les opérations avec le FMI comprennent :

- Les allocations de DTS octroyées à la République de Djibouti ;
- Les soldes créditeurs des comptes FMI n°1 et n°2 ouverts dans les livres de la Banque centrale de Djibouti, ainsi que le solde du compte FMI/PRGF qui enregistre désormais les encours d'emprunts (tirages de Facilités d'Ajustement Structurel).

Ces comptes du FMI au passif, comme tous les comptes en devises, sont convertis à la clôture de l'exercice au cours de clôture.

2.4 Relations avec les Banques Agréées Djiboutiennes

2.4.1 A l'actif du bilan (créances sur les banques)

Dans la mesure où la Banque Centrale de Djibouti ne procède pas au refinancement des banques commerciales, les créances sur les banques sont constituées d'opérations exceptionnelles à régulariser à très court terme.

2.4.2 Au passif du bilan (comptes créditeurs des banques)

Au passif du bilan, figurent les comptes courants ordinaires des banques agréées.

La Banque Centrale de Djibouti exige des banques agréées de la place des comptes courants obligatoirement créditeurs dans ses livres.

Cependant, les dispositions statutaires relatives à la constitution des réserves obligatoires ne sont pas effectivement appliquées par la BCD qui n'a pas fait constituer de telles réserves dans ses livres par les banques agréées.

2.5 Relations avec le trésor

2.5.1 A l'actif du bilan

Les créances sur l'État sont constituées principalement des concours du FMI reçus par la Banque Centrale de Djibouti et mis à la disposition du Trésor National. La contrepartie de ces créances figure parmi les comptes du FMI (engagements extérieurs) au passif du Bilan.

Les intérêts et commissions relevant des concours accordés par le FMI à la République de Djibouti sont inscrits au débit du

compte du Trésor National, et n'affectent pas les résultats de la Banque.

2.5.2 Au passif du bilan

Au passif du Bilan, figurent principalement les soldes créditeurs du compte courant et du compte bloqué du Trésor, d'une part, et les comptes spéciaux (subventions reçues pour le compte de l'État et destinées au financement de projets, Trésor cotisation Caisse Nationale de Retraite), d'autre part.

2.5.3 Au hors bilan

Les comptes hors bilan enregistrent, d'une part, les opérations sur les certificats de dépôt et, d'autre part, les souscriptions au capital de certaines institutions internationales (BIRD, AID, etc...) effectuées par l'État et qui ne rentrent pas dans les opérations de la Banque Centrale de Djibouti.

2.6 Autres créances, débiteurs divers

Ce poste enregistre des opérations à régulariser en relation avec le Trésor Public et avec d'autres tiers (Présidence de la République, etc.).

2.7 Comptes de régularisation - Actif

Ces comptes enregistrent les opérations classiques (produits à recevoir, charges constatées d'avance, etc...).

2.8 Immobilisations

Les immobilisations comprennent les terrains, les autres immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les immobilisations en cours et figurent à l'actif du bilan pour leur valeur nette (valeur d'acquisition brute diminuée des amortissements cumulés correspondants).

2.8.1 Terrains

Les terrains figurant à l'actif de la Banque comprennent un terrain sur lequel est construit le service administratif du Trésor National, sans contrepartie monétaire, et un terrain sur lequel est construit le logement du Gouverneur. Ces terrains ont été acquis auprès de l'État à des prix fixés par les Services des Domaines.

2.8.2 Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la base de la durée de vie estimée des actifs concernés, selon la méthode linéaire et sur les durées de vie suivantes :

Immeubles	20 - 25 ans
Agencements et installation	10 ans
Matériel et Mobilier	5 ans
Matériels informatiques	5 ans
Matériel de transport	5 ans

2.9 Émission

Ce poste représente la masse monétaire nette en circulation, c'est-à-dire les pièces et les billets émis qui sont détenus en dehors de la Banque Centrale de Djibouti.

2.10 Engagements Extérieurs

Ce poste comprend les engagements vis-à-vis du FMI et du FMA (Fonds Monétaire Arabe).

Les engagements envers le FMI ont déjà été traités au paragraphe 2.3 ci-dessus.

Les engagements en faveur du FMA représentent la valeur des titres de cette Banque souscrits par l'État Djiboutien. La contrepartie de cet engagement figure à l'actif du bilan parmi les créances sur le Trésor.

2.11 Fonds de Réserve

Le solde de ce compte représente le montant résiduel d'une épargne autrefois constituée par l'État Djiboutien auprès de la Banque Centrale de Djibouti.

2.12 Comptes créditeurs des organismes internationaux

Ce poste enregistre les comptes courants créditeurs des organismes internationaux (AID, BIRD, BAD, BID, Fonds Européens). Quelles que soient les devises reçues, ces comptes sont tenus en monnaie nationale.

2.13 Sommes à affecter - Passif

Ce poste enregistre des opérations en suspens. Comme tout compte d'attente, il doit être soldé à la clôture de l'exercice. Cependant, en raison des difficultés à obtenir certaines informations devant permettre la correcte imputation de certaines opérations, il arrive qu'à la clôture de l'exercice le solde de ces comptes ne soit pas nul.

2.14 Crédoeurs divers

Ce poste, enregistre les opérations concernant des tiers ne disposant pas de comptes individuels propres dans les livres de la BCD (Ex. : les mises à disposition ou paiements en instance en faveur de tiers...).

2.15 Comptes de régularisation - Passif

Ce poste enregistre des dettes provisionnées pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues (charges à payer, etc.) ou des produits constatés d'avance.

2.16 Réserves mobilières et immobilières

A l'origine, ces comptes enregistraient des provisions pour investissement ou renouvellement à caractère mobilier ou immobilier. Les investissements projetés ont été réalisés et les réserves ont été fiscalisées ; elles revêtent dès lors le

caractère de réserves libres de la Banque Centrale de Djibouti.

2.17 Réserves

Ce poste comprend les comptes de Report à nouveau, Réserve légale et Réserves libres. La réserve légale est constituée conformément aux textes de droit commun appliqués par les sociétés commerciales.

2.18 Fonds de Stabilisation de Change

Le Fonds de stabilisation de change a été institué par l'ordonnance N° 77-070/PR du 3 décembre 1977 portant création de la Banque Centrale de Djibouti. L'article 5 de ce texte stipulait que ce fonds serait doté jusqu'à concurrence de 10 % du montant de la circulation fiduciaire. Cependant, les statuts en vigueur depuis le 22 janvier 2011 fixent le plafond de ce fonds à 20 % du montant de la circulation fiduciaire (article 24).

Le règlement de la comptabilité précise que la dotation au fonds de stabilisation des changes est une affectation du résultat à hauteur de 20 % des intérêts créditeurs nets générés par les placements des avoirs extérieurs de la Banque et ce depuis 1993.

2.19 Capital

Le capital de la Banque est de DJF 400 millions et entièrement détenu par l'État djiboutien, unique actionnaire. Ce capital a été libéré par des apports d'immobilisations pour un montant total de DJF 170 millions, des apports en numéraire de DJF 130 millions, et par incorporation de réserve en 2004 à hauteur de DJF 100 millions.

2.20 Résultats en instance d'approbation

Ce compte enregistre les résultats non encore affectés. Au cours de l'exercice, il enregistre l'affectation des résultats antérieurs décidée par le Conseil d'Administration, d'une part, et le résultat de la période, d'autre part.

2.21 Engagements de départ à la retraite

Le statut du personnel de la Banque Centrale de Djibouti ne contient pas un régime spécifique en matière de départ à la retraite de ses salariés. Le titre VII de ce document qui porte sur la cessation définitive d'activité cite l'admission à la retraite parmi les motifs de cessation définitive d'activité, sans pour autant mentionner les conditions offertes par la Banque Centrale de Djibouti à ses agents au moment de leur départ à la retraite.

La Banque se limite à cotiser au régime général de retraite afin que les ex-salariés perçoivent une pension des organismes de retraite.

2.22 Compte de résultat

2.22.1 Résultat de change

Le résultat de change résulte de la réévaluation des avoirs et dettes de la BCD à la clôture de l'exercice au cours de clôture comparée à leur valeur à l'ouverture de la période (écarts de conversion) et le résultat de change sur les opérations dénouées au cours de l'exercice (rapprochement entre les comptes de « position devise » et les comptes de « position devise/DJF »).

2.22.2 Frais d'émission

Les frais d'émission enregistrent le coût d'achat des billets et des pièces auprès de la Banque de France qui a la charge de leur fabrication.

Les autres frais d'émission enregistrent des frais accessoires qui restent tout de mêmes marginaux (confection de sacs de monnaie etc....).

2.23 Comptes hors bilan

Les comptes hors bilan enregistrent, d'une part, les opérations sur les certificats de dépôt et, d'autre part, les souscriptions au capital de certaines institutions internationales (BIRD, AID) effectuées par l'État et qui ne rentrent pas dans les opérations de la Banque Centrale de Djibouti.



1-Créances sur l'étranger

Les créances sur l'étranger s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Avoirs à vue	16.295	111.992
Avoirs à terme	41.725	
Comptes FMI	8.282	8.861
Total	66.302 =====	120.853 =====

Les avoirs à vue et les avoirs à terme représentent les devises détenues par la BCD auprès de ses correspondants étrangers ; ils représentent la contrepartie de l'émission de monnaie nationale car le système de couverture adopté par la Banque Centrale de Djibouti dispose que les avoirs extérieurs de la Banque doivent couvrir intégralement l'émission de la monnaie.

Les comptes FMI regroupent les avoirs en DTS et le compte de « souscription de quote-part au capital du FMI par la République de Djibouti.

Ces créances à l'étranger ont augmenté de DJF 54 milliards par rapport à 2024 en raison de l'accroissement des avoirs à vue de l'extérieurs car le DAT à CITIBANK est arrivé à échéance fin décembre 2025 puis a été renouvelé début janvier 2026 ainsi que la forte rentrée de fonds des banques commerciales.

1-1-Les avoirs à vue et à terme

Les avoirs à vue et à terme s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Caisses en devises	3.373	4.769
Banque de France, compte courant	188	37
Federal Reserve, compte courant	10.993	106.891
Citibank, compte courant	844	49
Citibank, compte à terme	41.725	
Crown Bank, compte courant	896	246
Total	58.019 =====	111.992 =====

Les avoirs à vue augmentent de 93 % et constituent la plus grande partie des avoirs extérieurs.

1-2-Les comptes FMI

Les comptes FMI s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Avoirs en DTS	912	1.121
Souscription de Quote-part	7.370	7.740
Total	8.282 =====	8.861 =====

Les comptes du FMI ont connu une hausse de DJF 579 millions. Nos avoirs en DTS augmentent de 209 millions suite à l'acquisition de DTS 5 millions courant l'année 2025. La souscription de Quote-part augmente aussi de DJF 369 millions suite à la valorisation du cours du DTS entre les deux exercices. Sinon aucune nouvelle souscription DTS n'a été effectuée au cours de cet exercice 2025.

2-Créances sur les Banques

Les créances sur les Banques s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Comptes à terme en DJF	269	0
Comptes à régulariser des banques		
Total	269 =====	0 =====

Les comptes à terme présentent un solde nul à la suite du déblocage du DAT BCI.

3-Créances sur l'Etat

Les créances sur l'Etat s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Concours du FMI à l'Etat	7.370	6.966
Avance sur impôts	0	15
Retrocession Allocations DTS	7.064	7.418
Comptes à régulariser du Trésor	36.650	32.847
Total	51.084 =====	47.246 =====

Les créances sur l'Etat ont baissé de DJF 3,8 milliards par rapport à 2024. L'avance sur impôts correspond aux acomptes versés au titre de l'année 2025 pour un montant totale de DJF 409 millions. Ces acomptes ont été imputés sur l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice 2025, d'un montant de DJF 394 millions. Ce qui en résulte un crédit d'impôt de DJF 15 millions à la clôture de l'exercice 2025.

3.1-Compte à régulariser du Trésor

Les comptes à régulariser du Trésor présentent un solde débiteur de DJF 32,8 milliards au 31 décembre 2025. Cette situation du compte débiteur du Trésor est non conforme aux dispositions de l'article 22 de la Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti.

3.2-Rétrocession allocation DTS

En novembre 2021, la Banque Centrale a rétrocédé des allocations DTS au Trésor national suite à un don reçu du FMI dans le cadre de la facilité de crédit rapide à hauteur de DTS 30,4 millions avec un plan de remboursement. Cette opération est non conforme aux dispositions de la Loi n°118/AN/11/6ème L du 22 janvier 2011 portant modifications des statuts de la Banque Centrale de Djibouti. Les rétrocessions des allocations en DTS augmentent de DJF 354 millions suite à la hausse du cours du DTS entre 2024 et 2025. Les concours du FMI à l'Etat enregistrent la contrepartie des concours octroyés par le FMI à la république de Djibouti dans le cadre du crédit PRGF. Ces concours ont baissé suite au remboursement d'échéances FMI (DTS 3,1millions).

4-Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Débiteurs divers	252	187
Compte de Régularisation actif	488	136
Total	740	323
	===	===

Les autres créances enregistrent à la clôture de l'exercice 2025 une baisse de DJF 417 millions par rapport à 2024.

5-Immobilisations

Les immobilisations en valeurs nettes s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Terrains	71	71
Autres immobilisations corporelles	392	373
Immobilisation en cours	2	2
Immobilisations incorporelles		
Total	465	446

Les terrains ont été apportés par l'État lors de la libération du capital souscrit.

Les autres immobilisations corporelles enregistrent notamment des immeubles à usage d'habitation et à usage professionnel dont certains ont été apportés par l'État lors de la libération du capital souscrit. Elles ont diminué de DJF 20 millions au cours de cet exercice 2025 par rapport à 2024, suite à la dotation aux amortissements en fin d'exercice.

Les autres immobilisations corporelles s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31.12.2024	(+)	(-)	31.12.2025
Immeubles d'habitation	47		-	47
Immeubles d'exploitation	793			793
Agencements et Aménagements	278		-	278
Matériel de transport	98	20		118
Matériel et mobilier	199	13		212
Matériel de Sécurité	37			37

	<u>1.452</u>	<u>33</u>	<u>0</u>	<u>1.485</u>
Total Valeur brutes				
Immeubles d'habitation	47			47
Immeubles d'exploitation	546	14		560
Agencements et Aménagements	194	10		204
Matériel de transport	83	7		90
Matériel et mobilier	153	21		174
Matériel de Sécurité	37			37
Total Amortissements	<u>1.060</u>	<u>52</u>		<u>1.112</u>
Immobilisations nettes	392	(19)		373

6-Émission

L'émission s'analyse comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Billets émis	48.988	51.262
Pièces émises	2.347	2.493
Total	<u>51.335</u> =====	<u>53.755</u> =====

Les rubriques « billets émis » et « pièces émises » sont en augmentation de 4,7 % en 2025 par rapport à 2024, il s'agit de la masse monétaire en circulation auprès des agents économiques et financiers autres que la BCD.

Conformément au système de couverture adopté par la République de Djibouti, le « Currency Board », l'émission est couverte par les avoirs extérieurs de la Banque au 31 décembre 2025.

7-Engagements extérieurs

Les engagements extérieurs s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Comptes FMI	24.126	24.561
Participation au capital du FMA	4	4
Total	<u>24.130</u> =====	<u>24.565</u> =====

Les comptes FMI s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Compte FMI N° 1	6.176	6.485
Compte FMI N° 2	3	3
Compte FMI/PRGF		
Compte FMI/FCR	7.370	6.966
Allocations de DTS	10.577	11.107
Total	24.126	24.561
	=====	=====

Ces comptes du FMI montrent une légère hausse de DJF 435 millions suite à l'appréciation du cours de DTS.

8-Comptes créditeurs des organismes internationaux

Les comptes créditeurs des organismes internationaux s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
BIRD, son C/C	6	3
État crédit WB N° 3593 DJ	11	11
Total	17	14
	==	==

Ces comptes des organismes internationaux baissent de DJF 3 millions suite à l'utilisation de ses fonds par la Banque Mondiale pour les projets qu'elle finance à Djibouti.

9-Comptes créditeurs des banques

Le solde des comptes créditeurs des banques passe de DJF 33,9 milliards au 31 décembre 2024 à DJF 80,1 milliards à la clôture de l'exercice 2025 soit une hausse de DJF 46,2 milliards due à la forte rentrée de fonds des banques commerciales en fin de l'exercice 2025.

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Comptes bancaires	33.922	80.194
Total	33.922	80.194

	=====	=====
--	-------	-------

10-Autres passifs

Les autres passifs s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Etat, Impôts à payer	237	
Créditeurs divers	32	9
Comptes de régularisation – Passif	196	157
Total	465	166
	=====	=====

La diminution de DJF 299 millions des comptes passifs provient essentiellement du règlement de l'impôt sur les bénéfices de cet exercice 2024 à hauteur de DJF 237 millions.

11-Capital, Réserves et Résultat en instance d'approbation

Les comptes de Capital, Réserves et résultat en instance d'approbation s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2025
Capital	400	-	-	400
Réserve légale	40	-	-	40
Réserves libres	5	-	-	5
Réserve mobilière	60	-	-	60
Réserve immobilière	310	-	-	310
Fonds de stabilisation de change	4.608	474	-	5.082
Report à nouveau	2.547	1.019		3.566
Résultat net de l'exercice	1.019	708	1 019	708

Total	8.989 =====	2.201	1 019	10.171 =====
--------------	-----------------------	--------------	--------------	------------------------

La variation des capitaux propres s'explique essentiellement par le résultat réalisé au cours de l'exercice 2025 à hauteur de DJF 1.1 millions.

Compte de résultat

L'exercice 2025 a été ainsi clôturé avec un bénéfice net de DJF 708 millions après la dotation au fonds de stabilisation de change de DJF 474 millions.

12-Produits financiers

Les produits financiers s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Intérêts sur fonds placés à l'étranger	3.011	2.315
Intérêts sur avoirs en DTS	81	54
Total	3.092 ==	2.369 ==

Les produits financiers ont diminué de DJF 723 millions (soit -23,4%) durant cette exercice 2025 due à la baisse du taux d'intérêt directeur de la FED à partir du mois d'Octobre 2025.

13-Bénéfice de change

Le bénéfice de change enregistré s'établit à DJF 349 millions au 31 décembre 2025 contre DJF 270 millions au 31 décembre 2024, soit une hausse de + 29,4%.

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2024
Bénéfice de change	270	349
Total	270 ==	349 ==

14-AUTRES PRODUITS

Les autres produits ont augmenté de 13.2% durant cet exercice 2025 suite aux différentes commissions (frais Swift sur les transferts de fonds des banques et aux commissions d'ouverture sur les lettre de crédit).

15-Dépenses d'Administration

Les dépenses d'administration s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Frais d'émission		196
Frais de personnel	500	524
Travaux, Fournitures et services extérieurs	121	124
Frais divers de Gestion	344	174
Autres dépenses d'administration	50	22
Total	1.015	1.040
	===	===

Cette hausse de DJF 24 millions (soit +2.4%) des dépenses administratifs, par rapport au 2024 est due principalement aux frais d'émission qui augmentent de DJF 196 millions suite à la commande de billets et pièces en fin d'exercice 2025 et à la baisse des frais divers de Gestion de DJF 170 millions.

16-Frais financiers

Les frais financiers s'analysent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Intérêts sur allocations de DTS	141	106
Frais bancaires divers	2	3
Frais divers FMI	-	-
Total	143	109
	===	===

Les frais financiers ont baissé de DJF 35 millions en 2025 suite aux charges sur les allocations DTS.

17-RESULTAT

L'exercice est clôturé avec un bénéfice net de DJB 708 millions, après la dotation au fonds de stabilité des changes de DJF 474 millions.

Hors-bilan

1-ENGAGEMENTS DONNES (ACTIF)

Les engagements donnés du hors bilan se présentent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Certificats échus le 15/07/97 en DJF	2.275	2.275
Certificats échus le 15/07/97 en USD	295	295
Comptes réciproques BIRD	98	98
Comptes réciproques AID	31	31
Comptes réciproques BID	30	30
Total	2.729 =====	2.729 =====

2-ENGAGEMENTS REÇUS (PASSIF)

Les engagements reçus du hors bilan se présentent comme suit, en millions de DJF :

Libellés	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Entrep. publiques – Certificats souscrits en DJF	2.275	2.275
Entrep. publiques – Certificats souscrits en USD	295	295

Banque Centrale de Djibouti (BCD)

Comptes réciproques BIRD	98	98
Comptes réciproques AID	31	31
Comptes réciproques BID	30	30
Total	2.729	2.729
	=====	=====

Deloitte. CÔTE D'IVOIRE
VISA POUR IDENTIFICATION